

HEXO 40

DÉSODYDANT PHOSPHO DÉGRAISSAGE DES MÉTAUX FERREUX AVANT PEINTURE USAGE PROFESSIONNEL

HEXO 40 est une préparation sur base acide phosphorique combiné de tension actifs décapage, des additifs de passivation.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique	: 1325 g/l ± 20 g/l
Couleur	: VERTE
Odeur	: FAIBLEMENT ACIDULEE
Réaction chimique	: FORTEMENT ACIDE
PH pur	: 0,5 ENVIRON
PH à 5% dans l'eau	: 1,9 ENVIRON
Inflammabilité	: ININFLAMMABLE
Pouvoir couvrant	: 1L DE PRODUIT DILUE POUR 5 A 7M²

PROPRIETES PRINCIPALES

HEXO 40 est phospho-dégraissant, il prépare, dégraisse, **élimine la rouille** et forme une couche cristalline favorisant l'accroche d'un revêtement vernis ou peinture sur les métaux ferreux.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

NE PAS UTILISER A L'ETAT PUR.

- S'utilise au bain, dans des bacs en matières plastique ou en inoxydable pouvant être thermostaté ou en tunnel d'aspersion.
- Une application au pinceau ou à la brosse peut être envisagée dans le cas de pièces non immergeables.
- Durée immersion à adapter, selon l'épaisseur des calamines et oxydes à éliminer.
- Après traitement, procéder à un « flash » de rinçage à l'eau (sans excès)
- Disposer les surfaces verticalement dans un endroit bien aéré ou en étuve pour assurer un égouttage-ressuyage complet donnant un aspect uniforme de la couche de phosphatation.
- Eviter le séchage en position horizontale.
- Dans le cas de basses températures et d'égouttage lent, accélérer le séchage par un rinçage rapide à chaud ; si le rinçage est effectué à froid, procéder aussitôt à une étuve-séchage.
- Après séchage complet, appliquer ensuite la peinture sur la surface passivée.
- Si application peinture différée : conserver les pièces en atmosphère sèche et à l'abri de la poussière

NOTA : contrôler périodiquement les temps d'immersion, le degré d'usure du bain et l'aptitude des pièces à recevoir une peinture après immersion.

Il est possible de régénérer le bain par apport de concentré : éliminer au préalable les graisses en surface et les dépôts métalliques au fond du bain, maintenir la concentration en produit en tenant compte des entraînements de bain par les pièces traitées.



Zone phospho dégraissée prête à recevoir une peinture

État rouillé initial

Zone phospho dégraissée avant peinture

Zone phospho dégraissée peinte



Etat initial	Recommandation pratique	Dilution dans l'eau	Température de travail optimale	Durée moyenne d'immersion
pièces fortement rouillées et calaminées →	Enlever préalablement les plaques de rouille non adhérentes →	diluer le produit à 50 %		
pièces faiblement oxydées →	→	diluer le produit de 25 à 35 %		

RECOMMANDATIONS



H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

PRECAUTIONS ET CONTRE INDICATION :

Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des alcalins forts ou de l'eau de javel (chlore).

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage.

Ne convient pas pour les métaux et alliages autres que les aciers ferreux.

Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.